



## Décisions du Conseil intercommunal

Le Comité de direction informe les électeurs que les délégués des communes membres de l'AERA, dans leur séance du 4 décembre 2024, ont pris les décisions suivantes :

1. **Préavis N° 2024-06 relatif à la demande d'un crédit de réalisation des travaux de liaison entre Yvorne et Aigle, soit :**
  1. D'accorder au CODIR un crédit de CHF 2'140'000.- TTC pour la réalisation des travaux de liaison entre Yvorne et Aigle ;
  2. D'approuver le financement tel que proposé ;
  3. D'approuver la gestion conjointe des 2 préavis concernant la liaison Yvorne -Aigle comme un seul projet.
  
2. **Préavis N° 2024-07 relatif à la demande d'un crédit complémentaire de réalisation des travaux de conduites de liaison entre Leysin et Aigle, suite à l'abandon du partenariat par Holdigaz et aux demandes complémentaires des autorités cantonale et fédérales, soit :**
  1. D'accorder au CODIR un crédit complémentaire de CHF 2'172'000.- TTC pour la réalisation des travaux de pose de conduites de liaison entre Leysin et Aigle et de modification de la STEP de Veyges en chambre de vannes et régulation ;
  2. D'approuver le financement tel que proposé.

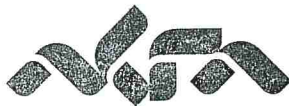
Conformément aux articles 166ss LEDP, toute demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune, siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4.

Demeure réservé l'article 161 LEDP pour le budget, non soumis à référendum dans son entier, lequel peut être consulté auprès du siège de l'Association.

### Au nom du Conseil de direction de l'AERA

La Présidente

M. Allora



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE  
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES  
DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

Le Secrétaire

S. Chemouny